

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 OCTOBRE 2020

Présents : BÉLONIE Sylvette – BENOIT Annie – CATRAIN Alexandre - DE ABREU Zargha - DÉGAT Frédéric - DELMAS Yves – FAVORY Jean Michel - FRESQUET Sylvie - GIBERT David – LAGARDE Edith - LEGRAND Christian - MICHEL Christian – NOYER Anaïs - PITTALUGA Nicole – REBOUL Patrick – SOULADIÉ Daniel - VIÉGAS José.

Absents : ALBAGNAC Audrey, excusée – CORDIER Fanny (procuration à Edith LAGARDE).

Secrétaire de séance : Mr Patrick REBOUL.

La séance est ouverte à 20 h 40

Observation d'une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, suivie de la lecture d'un texte par A. BENOIT

Mr le maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Régularisation Comptable sur exercices antérieurs pour la vente :
SCI du Lac Maison de la Barrière. Accord unanime du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/09/2020 :

Adopté unanimement.

2 - Décision Modificative n°4 - Commune.

Mr le Maire informe qu'à la demande de Mme la Comptable du Trésor Public de Gourdon, il est nécessaire de régulariser diverses écritures comptables concernant la vente de la Maison de la Barrière (Merlin).

Proposition est faite de prendre la décision modificative n° 4 ci-dessous synthétisant cette décision.

Comptes	Libellés	Budget	DM4	Cumul budget + DM4
-27- 2764 Dépenses Invest.	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	00,00	+ 37 600,00	+ 37 600,00
-024 - 024 Recettes Invest.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	45 000,00	+ 37 600,00	+ 82 600,00

Accord unanime du conseil municipal

3 - Décision Modificative n°5 - Commune.

Mr le Maire informe qu'à la demande de Mme la Comptable du Trésor Public de Gourdon, il est nécessaire de régulariser diverses écritures comptables concernant la vente de la SCI du Lac.

Proposition est faite de prendre la décision modificative n° 5 ci-dessous synthétisant cette décision.

Comptes	Libellés	Budget	DM5	Cumul budget +DM5
-27- 2764 Dépenses Invest.	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	37 600,00	+160000,00	+ 197 600,00
-024 - 024 Recettes Invest.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	82 600,00	+160000,00	+242 600,00

Accord unanime du conseil municipal

4 - Désignation des délégués au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot »

Mr le Maire propose au conseil municipal de désigner les délégués au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Se proposent comme candidats : -Mr Jean-Michel FAVORY

-Mr Christian LEGRAND

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner comme titulaire à l'Assemblée générale :

Mr Jean-Michel FAVORY.

comme suppléant :

Mr Christian LEGRAND.

- d'autoriser Mr le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

5 - Opération Extension Réseau Combes des Aloys : Mr BERTRAND Yves

Mr le Maire présente le projet de raccordement électrique, cité en objet, pour la desserte électrique de la propriété de Mr Yves BERTRAND.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot.

- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année.

- S'engage à participer à cette opération à hauteur de 400€, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415.

- Décide de demander le remboursement de cette prestation à Monsieur Yves Bertrand

- Autorise Mr Yves BERTRAND et Mr le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

6 - Attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, pour réaliser leur mission en contact direct avec les usagers, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime

exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la mairie de "Le Vigan".
Considérant que le versement de cette prime n'est pas reconductible, et doit être effectué en 2020.

Après délibération, l'Assemblée délibérante décide : (POUR : 14 - CONTRE : 3 – ABSTENTION : 1).

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 16 mars au 10 juillet 2020.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 900€.

Le montant de cette prime sera proratisé en fonction :

- du temps effectif de travail de l'agent sur cette période recensé par la collectivité
- du mode de travail, en présentiel ou en télétravail

Elle sera versée en un seul versement au mois de novembre 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 :

D'autoriser Mr le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Mr Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

NOM	Montant Prime COVID
DELRIEU Thierry	900 Euros
FRAYSSE Thierry	900 Euros
LAGRANGE Serge	900 Euros
DOURNES Bernard	900 Euros
LHOTTELIER Sébastien	900 Euros
COURTIOL Christine	900 Euros
WEISZER Virginie	900 Euros
CHAMPION Karine	600 Euros
BENITO Isabelle	400 Euros
HENNEBERT Yann	600 Euros
LHOTTELIER Cécile	700 Euros
KRANZER Nicole	400 Euros
CAVAILLAC Valérie	500 Euros
ANGELIBERT Sandrine	500 Euros
MOORE Caroline	600 Euros
MAUPEU Isabelle	600 Euros
LAURENT Sylvie	600 Euros
JOUFFREAU Leila	600 Euros
JOUFFREAU Muriel	300 Euros
BORNE Laetitia	300 Euros
MASSELIN Ana-Rosa	300 Euros

7 - Révision des tarifs :

	A compter du 01.11.2020
1 – Droits de place (forfait) :	100 €
2 – <u>Location de la salle des fêtes</u> :	
a) Journée.	100 €
b) Demi-journée	50 €
c) Caution.	160 €
d) Association viganaise	Gratuit
3 – Concessions cimetièrè (prix du m ²)	88 €
1 place (3,75m ²)	330 €
2 places (7,50m ²)	660 €
1 place caveau (3,75m ²)	330 €
2 places caveau (7,50m ²)	660 €
Tombe cinéraire pour dépôt de cendres (2,5m ²)	220 €
Case Colombarium (30 ans)	600 €
Jardin du souvenir	Gratuit
4 – Heure main d'œuvre employés TTC	30€
5 – Tarif horaire mini-pelle	75 €
- Tarif brise roche	75 €
6 – Tarif horaire nacelle *	75 €
7 – Tarif horaire aspirateur à feuilles *	100 €
- Tarif Table+ 2 bancs (au-delà de 48 h : 5 E)	7 €
- Caution	1 000 €
8 - Copies :	Noir et Blanc
a) Format A4 particulier	0.40 €
b) Format A4 associations	0.15 €
c) Format A4 recto-verso part.	0.60 €
d) Format A4 recto-verso associations	0.20 €
e) Format A3 particulier	0.70 €
f) Format A3 association	0.20 €
g) Format A3 recto-verso particulier	1.20 €
h) Format A3 recto-verso association	0.40 €
i) Extrait matrice	1.50 €

* *L'horaire facturé s'entend du départ des ateliers au retour aux ateliers.*

8 - Tarification d'un nouveau spectacle à l'Espace Jean Carnet :

Mr le maire présente au Conseil Municipal la proposition de programmation d'un nouveau spectacle à l'espace Jean Carnet :

- "Sydney BECHET au féminin" le 14 novembre 2020 à 20h30

Deux tarifs vous sont proposés :

- Plein tarif à 15€
- Tarif réduit à 13€

Après délibération, ces propositions sont adoptées unanimement.

9 - Annulation de loyers et mise à disposition gratuite des locaux.

Association «Le Verre à Soi »

Mr le Maire expose que :

- L'association « Le Verre à Soi » créée en février 2019 et locataire de la mairie 110 route de Gourdon 46300 Le Vigan, a pour objet de créer un espace de vie sociale, convivial et intergénérationnel participant à l'action sociale et à l'animation du territoire.

Depuis le confinement, dû à la pandémie de COVID-19, les activités proposées aux habitants ont subi une baisse importante de fréquentation ne permettant plus d'honorer les mensualités du loyer.

La communauté de communes Quercy Bouriane et la commune du Vigan ont mis en œuvre pour 4 ans (2019-2022) une convention territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot.

Cette convention permet d'apporter un soutien à la vie associative, au développement des solidarités intergénérationnelles et porte une attention particulière à l'accueil des nouvelles familles.

L'association « Le Verre à Soi » réunit les conditions d'un espace de vie sociale et souhaite présenter à la Caisse d'allocations familiales en novembre 2020, une demande d'agrément qui lui permettra de bénéficier d'une prestation de services (60% pour des charges plafonnées à 38313€ en 2020).

Cet agrément est soumis à la contribution et à l'engagement de la commune par : - l'annulation des loyers dus de juillet à novembre 2020 et la mise à disposition gratuite des locaux.

Compte tenu que l'association est récente, la caisse d'allocations familiales propose un temps d'expérimentation du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2021 aux responsables de l'association et à la mairie du Vigan.

Après délibération, le conseil municipal accepte (Pour : 16 - Abstentions : 2 - Contre : 0) cette proposition et décide :

- D'annuler la dette de loyers des mois de juillet à novembre 2020, afin d'éviter la cessation d'activité de l'association « Le Verre à Soi ».

- De mettre à disposition gratuitement à cette association, à titre expérimental du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2021 le local situé 110 route de Gourdon 46300 Le Vigan.

L'association assurera une mission d'espace de vie sociale conformément à son projet associatif transmis à la mairie du Vigan.

Une convention de mise à disposition des locaux sera établie.

Un bilan des actions et les comptes financiers associatifs seront présentés chaque semestre au maire et aux élus désignés du conseil municipal.

10 - Régularisation Comptable sur exercices antérieurs.

Vente : SCI du Lac Maison de la Barrière

Mr le Maire stipule :

- qu'il convient de régulariser des écritures comptables sur les ventes : SCI du Lac et Maison de la Barrière (Merlin) sur des exercices antérieurs.

Il est nécessaire d'autoriser Madame la Comptable du Trésor Public de Gourdon à mouvementer les comptes 1068 et 2764 pour régulariser ces écritures.

• SCI du Lac - Débit 1068 et Crédit 2764, pour un montant de 18 333,37€.

• Maison de la Barrière - Débit 1068 et Crédit 2764, pour un montant de 18 400€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide : (POUR : 18 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0) d'autoriser Mme la Comptable du Trésor Public de Gourdon à mouvementer les comptes mentionnés ci-dessus.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

* Antenne relais ORANGE :

* Z. De ABREU nous informe que le premier référé déposé par Me Breine a été gagné par la commune.

*Antenne FREE :

Le permis n'est toujours pas accordé par la CCQB car la demande de défrichage n'a pas été réalisée. La venue d'une personne de la société pour assurer une permanence dont la date n'est toujours pas fixée est attendue.

*FDEL : C. LEGRAND a rencontré Mr Leymat qui est intéressé par le projet de panneaux photovoltaïques, l'implication de la commune pourrait passer par des revalorisations en terme de locations de salle pour les réunions et loyers...).

*Assemblée Générale des maires du Lot :

*Jean-Michel FAVORY y a assisté, 308 communes sur 313 y adhèrent, les cotisations vont augmenter : 120€ + 0,23 ct/habitant

*Appel aux dons pour les sinistrés des Alpes Maritimes :

*A. BENOIT nous informe qu'au titre du CCAS il a été versé 150 euros, compte tenu que le CCAS a participé, l'ensemble du conseil municipal n'a pas souhaité répondre à cet appel

*Visite prochaine au Vigan de Mr LACOMBE, président du Symictom :

*Le déplacement des containers du plan d'eau qui gênent l'accès à la borne de recharge électrique est à envisager

*Projet éducatif ACM (anciennement ALSH) :

*N. Pittaluga nous présente les grandes lignes de ce projet qu'elle a élaboré pour 2020/2026 et qui nous permet de prétendre aux aides de la CAF et de la jeunesse et sports.

*De ce projet découle tous les ans le projet pédagogique du centre de loisirs, le prochain thème sera « Les yeux vers le ciel »

*Fuites d'eau :

*Trois habitants de la commune ont eu une consommation anormale lors du dernier relevé de compteur d'eau, une lettre leur a été adressée, une procédure a été élaborée afin de pouvoir examiner leur cas en conseil municipal lors de la facturation

*Economies d'énergie :

A. CATRAIN et E. LAGARDE nous font part de leur souhait de réduire les charges de fonctionnement énergie de la mairie ...Ils se sont réunis à plusieurs reprises au sein de la commission environnement et ont défini 4 objectifs :

- Accompagner les projets existants
- Collaborer pour le parc photovoltaïque
- Répondre aux problèmes de dépôts sauvages (photos)
- Informer les habitants sur les dispositifs et aides pour les performances énergétiques

(conférence) Quercy Energie + artisans+ habitants et ouvrir la commission aux habitants par une réunion le 05/12 de 10h à 12h en mairie

*Lien sur le site de la mairie en collaboration avec L. DEVOYON.

*Boulodrome : Le dossier DETR a été accepté

*Eclairage du stade (Devis de 30 000 € à 50 000 €), ce qui paraît trop onéreux pour le peu d'utilisation en nocturne

*Demande d'installation d'un agriculteur : le dossier sera transmis à Fanny Cordier pour avis

A. BENOIT fait le point par rapport à l'Aide à la pratique sportive : 24 personnes (de 5 à 89 ans) en sont bénéficiaires pour un montant de coupons de 1180 euros sur les 1605 euros attribués à la commune

*Bureaux à louer à la laiterie, les potiers gardant uniquement l'atelier (bureau+wc = 75 m2) + 3 locaux suite au prochain départ de thérapeutes

*Cessation du bail à la fin de l'année « la table d'Isabelle »

*Fonds d'aide pour l'hôpital lancé afin de se positionner pour l'achat d'un IRM. Cet équipement permettrait d'attirer de jeunes cardiologues et radiologues. 15 000 euros sont nécessaires, appel est fait à chacun d'entre nous ainsi qu'aux particuliers.